

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 47

présenté par

Mme Gaillot, Mme Bagarry, Mme Batho, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Forteza, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin, M. Taché et M. Villani

-----

**ARTICLE 7**

I. – À la fin de l'alinéa 6, substituer au taux :

« 30 % »

le taux :

« 20 % ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 14.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif du présent amendement est d'accélérer la mise en oeuvre des objectifs paritaires aux instances de gouvernance de toutes les entreprises : 20 % en 2023 et 40 % en 2025.

Cet amendement modifie le dispositif prévu par la présente proposition de loi pour tenir compte des recommandations formulées par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes dans son rapport de janvier 2021 « De la parité à l'égalité professionnelle ».

Ainsi, les objectifs de représentation minimale de chaque sexe sont fixées à 20 % en 2023, plutôt qu'à 30 % en 2026 et à 40 % en 2025, plutôt qu'à 40 % en 2029.